



# Haute-Vienne santé

## Rencontrez dès aujourd'hui un conseiller dans une des 20 permanences haut-viennoises

Lundi 02 septembre 2019

Votre Département se mobilise pour votre santé

Des tarifs négociés

20 permanences près de chez vous

Renseignements et prise de RDV  
**05 57 810 410**  
(PRIX D'UN APPEL LOCAL)

Haute-Vienne santé  
la solution santé mutualisée pour tous

haute-vienne.fr

ACTIOM

"Haute-Vienne santé" est partenaire de l'association Actiom pour l'opération "Mon département, ma santé".

Lancé l'an passé, le dispositif **Haute-Vienne santé redémarre aujourd'hui.**

20 permanences rouvrent sur tout le territoire. Des conseillers y sont présents pour apporter leur conseil et expertise à tous les Haut-Viennois : évaluation de leur couverture santé actuelle et recherche de solutions moins chères et/ou plus adaptées à leurs besoins.

**Contacts presse :** Anne-Catherine Farges, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Vienne, [www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr)

# Haute-Vienne santé : c'est quoi ?

**Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités humaines. C'est dans cette optique qu'il a voulu contribuer à lutter contre le renoncement aux soins en créant Haute-Vienne santé en 2018.**

En partenariat avec Actiom, association d'assurés indépendants, **le Conseil départemental propose des contrats de complémentaires santé à prix négociés, accessibles à tous les habitants de la Haute-Vienne, et regroupés sous l'appellation Haute-Vienne santé.**

Cette solution santé mutualisée s'inscrit dans l'opération "Mon département, ma santé".

Grâce à cette action, l'ambition du Département de la Haute-Vienne est de renforcer l'accès aux droits de ses administrés, et notamment des publics les plus fragiles, souvent exclus du système médical. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins et de favoriser le retour à une complémentaire santé.

## 20 permanences Haute-Vienne santé rouvrent leurs portes aujourd'hui

Face à la complexité des offres des mutuelles santé et à la difficulté à les comparer, le Département a privilégié le conseil direct aux personnes intéressées par l'offre Haute-Vienne santé.

Il a pour cela mis en place 20 permanences sur toute la Haute-Vienne, animées par des référents d'Actiom, et accueillies principalement dans son réseau de Maisons du département.

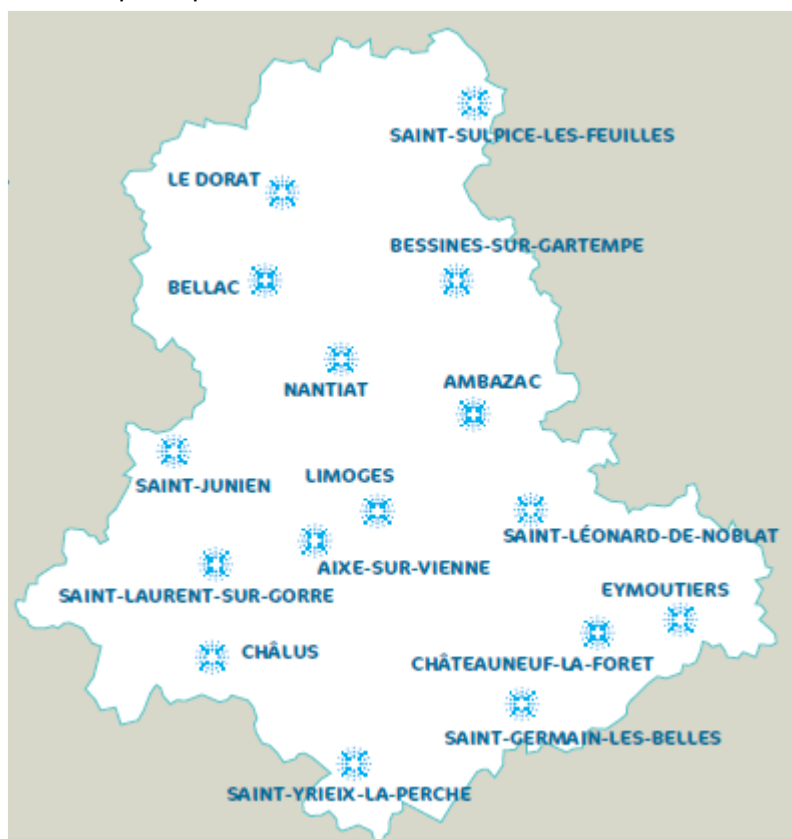
### LIMOGES

Hôtel du Département - 11 rue François Chénieux  
> les mardis de 13h30 à 17h30  
> les vendredi de 8h30 à 12h30

Maison du Département des Coutures - 4 bis avenue de Locarno  
> les lundis de 13h30 à 17h30

Maison du Département René Coty - 24 avenue du Pdt René Coty  
> les mardis de 8h30 à 12h30

Maison du Département Beaubreuil 36, allée Fabre d'Eglantine  
Maison du Département La Brégère - 120 rue de la Brégère  
> les jeudis de 8h30 à 12h30 (en alternance)



**AIXE-SUR-VIENNE**

Maison du Département - 10 avenue des Villas

> les mardis de 13h30 à 17h30

**AMBAZAC**

Communauté de communes ELAN  
13 rue Gay-Lussac

> les mercredis de 13h30 à 17h30

**BELLAC**

Maison du Département  
32 rue Vincent Auriol

> les mercredis de 8h30 à 12h30

**BESSINES-SUR-GARTEMPE**

Maison du Département  
6 bis avenue de la Libération

> les mardis de 13h30 à 17h30

**CHÂLUS**

Maison du Département  
place du champ de foire

> les lundis de de 8h30 à 12h30

**CHÂTEAUNEUF-LA-FORET**

Maison du Département  
7 impasse des thuyas

> les jeudis de de 8h30 à 12h30

**EYMOUTIERS**

Maison du Département  
7 rue du Pré Thibaud

> les vendredis de 8h30 à 12h30

**LE DORAT**

Maison du Département

10 rue de la Croix Parot

> les mercredis de 13h30 à 17h30

**NANTIAT**

Maison du Département  
56 avenue des pins

> les mercredis de 8h30 à 12h30

**SAINT-GERMAIN-LES-BELLES**

Maison du Département  
17, rue du petit moulin

> les mardis de 8h30 à 12h30

**SAINT-JUNIEN**

Maison du Département  
2 rue Alfred de Musset

> les jeudis de 8h30 à 12h30

**SAINT-LAURENT-SUR-GORRE**

Maison du Département  
7 avenue Maryse Bastié

> les vendredis de 8h30 à 12h30

**SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT**

Maison du Département  
15 rue de Beaufort

> les jeudis de 18h30 à 12h30

**SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES**

Maison du Département  
10 rue Ferdinand Menu

> les mercredis de 8h30 à 12h30

**SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**

Maison du Département

47 boulevard de l'Hôtel de Ville

> les lundis de 13h30 à 17h30

A noter l'ouverture d'une nouvelle permanence à Aixe-sur-Vienne et le doublement des permanences à l'Hôtel du Département à Limoges par rapport à l'année passée.

**Pour prendre rendez-vous ou obtenir des renseignements,  
un seul numéro :  
05 57 810 410**

# En savoir plus sur Haute-Vienne santé

## Pour bénéficier de la solution "Haute-Vienne santé", il faut être :

- un particulier et habiter le département (résidence principale ou secondaire) ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département ;
- membre de l'association Actiom (cotisation annuelle de 12 €, soit 1 €/mois, compris dans le prix de la complémentaire).

## Haute-Vienne santé offre le choix entre 5 contrats de complémentaires santé, et jusqu'à 12 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun ;

- des solutions pour les actifs, ouvertes jusqu'à 60 ans ;
- des solutions pour les seniors, ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription ;
- des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...).

## Des tarifs mutualisés et des avantages\*

- des tarifs négociés par tranche d'âge et figés au-delà d'un certain âge ;
- gratuité dès le troisième enfant ;
- réduction tarifaire de 5 % pour le conjoint.
- pas de sélection médicale ;
- des prestations sans délai de carence ;
- l'assistance santé 24h/24h ;
- des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants

*\*selon la formule choisie*

Depuis son lancement, 618 foyers se sont affiliés à Haute-Vienne santé. Les couples seniors de 55 à 70 ans constituent le profil type des nouveaux adhérents. Ils ont réalisé une économie de 30 à 40 € par rapport à leur ancien contrat, avec le plus souvent, une meilleure couverture.